Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260409-2026_33-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Stéphane Riou, Maire.

Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Marc Bodennec, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Secrétaire de séance : Gilbert Le Menn.

N°2026-33

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.
Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).
Chaque vice-président devra envoyer une convocation à ses membres via le secrétariat de mairie, un PV devra être rédigé et sera envoyé au conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de créer 15 commissions municipales et d'arrêter la composition de chaque commission.

Les commissions permanentes seront chargées des thèmes suivants :

- Finances
- Urbanisme
- Communication et tourisme
- Enfance et jeunesse
- Culture et patrimoine
- Vie économique
- Voirie, réseaux et environnement
- Associations sportives et randonnée

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260409-2026_33-DE

- Vie associative
- Action sociale et solidarité
- Travaux
- Commission de contrôle des listes électorales
- Commission communale des impôts directs

Création de 2 commissions non permanentes :

- Réaménagement du bourg
- Travaux sur le patrimoine religieux.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne ainsi qu'il suit les membres des différentes commissions municipales :

	PRESIDENT	**STEPHANE RIOU**
COMMISSION	**VICE-PRESIDENT**	**MEMBRES**
Finances	/	Gilbert LE MENN – Noémie QUERE – Jacques LE GUEN – Marie-Josée CAROFF – Marie-Laure SIOHAN – Bernard TORCHEN – Cyril VOURCH
Urbanisme	Jacques LE GUEN	Gilbert LE MENN– Marie-Josée CAROFF– Bernard TORCHEN – Cyril VOURCH – Morwenna LE BORGNE – Annaïg LOAËC
Communication et tourisme	Anne-Sophie LE GOFF	Marcel EDERN – Marie-Laure SIOHAN – Cyril VOURCH - Morwenna LE BORGNE
Enfance et jeunesse	Marie-Josée CAROFF	Noémie QUERE - Marcel EDERN – Marc BODENNEC – Cyril VOURCH
Culture et patrimoine	Noémie QUERE	Marcel EDERN – Marie-Laure SIOHAN– Bernard TORCHEN – Cyril VOURCH – Morwenna LE BORGNE
Vie économique	/	Gilbert LE MENN– Noémie QUERE– Marie-Josée CAROFF – Anne-Sophie LE GOFF – François KERBOUL – Marie-Laure SIOHAN – Cyril VOURCH
Voirie, réseaux et environnement	Gilbert LE MENN	Jacques LE GUEN– Anne-Sophie LE GOFF – François KERBOUL– Bernard TORCHEN – Melinda HERRY – Cyril VOURCH
Associations sportives et randonnée	Marcel EDERN	Gilbert LE MENN – Marc BODENNEC– Melinda HERRY – Morwenna LE BORGNE
Vie associative	Anne-Sophie LE GOFF	Marcel EDERN – François KERBOUL – Marie-Laure SIOHAN – Marc BODENNEC– Melinda HERRY
Action sociale et solidarité	Noémie QUERE	Marie-Josée CAROFF – Marie-Laure SIOHAN - Annaïg LOAËC – Gilbert LE MENN – François KERBOUL
Travaux	Jacques LE GUEN	François KERBOUL – Marc BODENNEC– Melinda HERRY – Cyril VOURCH – Annaïg LOAËC
Réaménagement du bourg	Jacques LE GUEN	Gilbert LE MENN– Marie-Josée CAROFF – François KERBOUL – Marc BODENNEC – Cyril VOURCH – Morwenna LE BORGNE – Bernard TORCHEN
Travaux sur le patrimoine religieux	/	Marcel EDERN – Marc BODENNEC– Melinda HERRY – Cyril VOURCH

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260409-2026_33-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve la création de 15 commissions municipales à savoir :***
  - ***Finances***
  - ***Urbanisme***
  - ***Communication et tourisme***
  - ***Enfance et jeunesse***
  - ***Culture et patrimoine***
  - ***Vie économique***
  - ***Voirie, réseaux et environnement***
  - ***Associations sportives et randonnée***
  - ***Vie associative***
  - ***Action sociale et solidarité***
  - ***Travaux***
  - ***Commission de contrôle des listes électorales***
  - ***Commission communale des impôts directs***
  - ***Réaménagement du bourg (commission non permanente)***
  - ***Travaux sur le patrimoine religieux (commission non permanente).***
- ***Arrête la composition de chaque commission comme détaillée dans le tableau ci-dessus.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	**/**	**/**

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Gilbert Le Menn